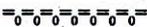


MINISTERE DE LA SANTE



CABINET

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

Arrêté n°2017-48 /MS/CAB
portant nomination de chefs de services
de la Direction régionale de la Santé
de la Boucle du Mouhoun

LE MINISTRE DE LA SANTE

Handwritten signature and date: 22/3/17

- Vu la Constitution ;
- Vu le décret n°2016-001 /PRES du 06 janvier 2016 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le décret n°2017-075/PRES/PM du 20 février 2017 portant remaniement du gouvernement ;
- Vu le décret n°2016-006/PRES/PM du 8 février 2016 portant attributions des membres du gouvernement ;
- Vu le décret n°2016-027/PRES/PM/SGG du 23 février 2016 portant organisation-type des départements ministériels ;
- Vu le décret n°2016-753/PRES/PM/MS du 16 août 2016 portant organisation du Ministère de la Santé ;
- Vu le décret n°2016-06/PRES/PM/SGG-CM du 08 février 2016 portant liste des actes de gestion des agents de la Fonction Publique dévolus aux présidents d'institutions et aux ministres ;
- Vu l'arrêté n°2014-011/MS/CAB du 13 janvier 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement des structures déconcentrées du Ministère de la Santé ;

Sur proposition du Directeur régional de la Santé de la Boucle du Mouhoun;

ARRETE

Article 1 : Monsieur KABORE Souleymane, Matricule 110 819 C, Médecin de santé publique est nommé Chef de Service de Lutte contre la Maladie et de protection des groupes Spécifiques (SLMPGS).

Article 2 : Monsieur SANOU Ibrahima, Matricule 224 413 X, Pharmacien, est nommé Chef de Service de la Pharmacie et du Laboratoire, de la Médecine et de la Pharmacopée traditionnelle et du Matériel médico-technique (SPLM).

Article 3 : Monsieur ZINA Touzé Mady, Matricule 54 135 A, Technicien d'Etat du Génie sanitaire, est nommé Chef de Service de la Promotion de la Santé (SPS).

Article 4 : Madame GUENGANE Hadara, Matricule 238 525 Z, Assistance en gestion des ressources humaines, est nommée Chef de Service de Gestion Ressources Humaines (SGRH).

Article 5 : Madame TRAORE/OUEDRAOGO Karidia, Matricule 207 812 M, Agent de bureau, est nommée Chef de Service Secrétariat (SS).

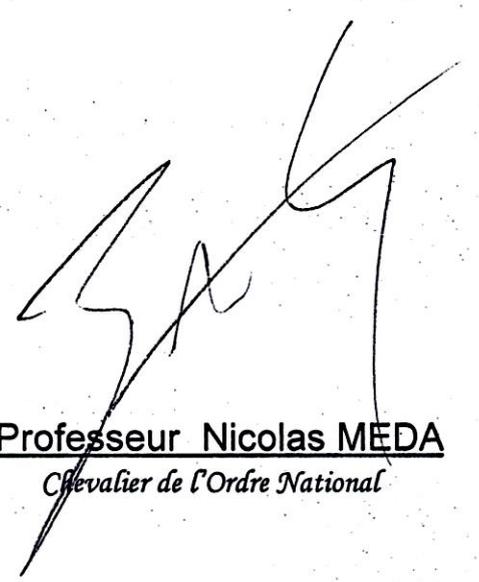
Article 6 : Le présent arrêté prend effet pour compter de la date de prise de service des intéressés.

Article 7 : Le Secrétaire général du Ministère de la santé est chargé de L'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Ouagadougou, le 29 MAR 2012.

Ampliations :

- PM
- CAB/MS
- SG/MS
- Directions centrales /santé
- Structures déconcentrées /santé
- Tous services rattachés
- Archives/chrono
- J.O


Professeur Nicolas MEDA
Chevalier de l'Ordre National